



**Procès-verbal de séance 26 Juin 2019
(Convocation du 10 Juin 2019)**

Présents : Dominique Brocas, Pascal Faideau, Patrice Demuth, Vincent Martin, Bernard Baudinière, Valérie Rioux, Danielle Lavau, Odile Rochard, Philippe Plat, Jacky Surreau, Jean-Claude Rocher ,Olivier Jennequin et Bernard Caillon .

Absent : Sophie Grégoire

Secrétaire de séance : Martin Vincent

Quorum atteint. Les votes portent sur 13 voix

Documents fournis :

- Ordre du jour
- PV de séance du 23 mai 2019

La séance est ouverte à 20h02

1- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

Mr Brocas demande d'apporter une correction au PV de séance du 23 Mai.2019

Point 3.4 : Mr Brocas indique qu'il serait souhaitable « d'obtenir un devis d'une autre entreprise pour la réalisation du chantier et que la solution n'est pas d'obtenir un devis en deux partie. Mr Brocas demande l'avis du Conseil pour faire faire un devis à une autre entreprise . Le Conseil valide à l'unanimité la demande»

3.1 : Compte de Gestion 2018 du lotissement des Fenelles.

Suite à la fin de l'opération lotissement des Fenelles, le compte de gestion est clos depuis fin 2017. Cependant, comptablement parlant, la fin de l'opération n'a été enregistrée par le Trésor public qu'en 2018. Il manque donc le compte de gestion de 2018.

Mr Brocas propose au vote le compte de gestion du lotissement des Fenelles pour 2018 :

Rubrique investissement (en euros)

réalisé 0

reste à réaliser 0

recettes 0

dépenses 0

résultat de clôture 0

Rubrique fonctionnement (en euros)

réalisé 0

reste à réaliser 0
recettes 0
dépenses 0

Le compte de gestion 2018 du lotissement des Fenelles est validé à l'unanimité et permet de régulariser par une délibération la situation avec le Trésor public

3.2: Investissements. Opération ateliers municipaux clôture et sécurisation.

Suite à la demande du Conseil, Mr Demuth propose la lecture du devis proposé par l'entreprise « les ateliers Rambault » de Varennes.

Clôture de la façade du terrain et portail : 2870 HT et 12080 HT

Clôture de l'arrière du terrain : 3460 HT

soit un total de 18410 HT soit 22092 TTC

Le Conseil note un écart de 2000 euros TTC avec l'autre devis et valide à l'unanimité le second devis de l'entreprise Rambault. Les travaux se dérouleront en septembre après avoir, en régie, fait des opérations de terrassement (poteaux du portail).

Mr Brocas indique que le financement sera assuré par la DETR, ACTIV 3 et de l'autofinancement.

3.3 : Recrutement d'un agent technique de remplacement à temps non complet lors des congés saisonniers

Afin d'assurer la continuité du service d'entretien pendant les vacances des agents titulaires, Mr Brocas propose de faire un contrat au personnel stagiaire déjà présent dans les effectifs depuis plusieurs mois.

Ce contrat permettra de pallier à l'absence de Mr Jean Philippe Martin pendant la période du 17 Juillet au 09 Août 2019. Ce salarié travaillera le mercredi matin, le jeudi et le vendredi toute la journée.

Le coût à la charge de la Commune sera de 1100 euros charges comprises.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'embauche de ce salarié pendant la période estivale.

Mr Brocas indique que ce salarié ne sera pas habilité à utiliser la tondeuse autotractée dans la mesure où il n'a pas les certificats adaptés .

4. Questions diverses

4.1: Demande pour l'acquisition de la parcelle cadastrée D 818 (TERRENA POITOU).

Mr Brocas indique qu'il a reçu à plusieurs reprises le futur acquéreur de la parcelle en lui rappelant les règles d'utilisation de cette même parcelle au vu de la nomenclature indiquée sur le PLU de 2018.

Cette parcelle étant classée en zone d'activité économique, l'activité du futur acquéreur ne peut être à des fins agricoles.

Mr Brocas indique que les entretiens se sont passés dans un climat manquant de sérénité et qu'il entend faire respecter, au nom de la Commune, le PLU voté en 2018.

A suivre si les opérations devaient se finaliser.

4.2 : Dispositif « Mon Village, Espace de Biodiversité ».

Mr Brocas demande au Conseil de réfléchir à l'opportunité ou non de se raccrocher à ce dispositif. La décision devra être prise en Septembre 2019.

4.3: Schéma directeur des déchetteries, point d'étape.

Mr Martin présente les derniers travaux du COPIL en indiquant que face aux remontées des communes sur le plan présenté en Juin 2019, la Direction environnement déchet de Grand Poitiers a revu sa copie et propose à ce jour un projet plus réaliste qui tient compte de la réalité des territoires et des enjeux importants en terme de gestion de déchets.
Travaux importants (sécurité environnement) à la déchetterie de Bonnes.
Travaux importants (sécurité environnement) à la déchetterie de Saint Julien l'Ars.
Fermeture de la déchetterie de Sèvres-Anxaumont.

4.4: Salle Sonia Delaunay système de traitement de l'air ambiant, travaux de modification et contrat de maintenance. Système d'éclairage intérieur.

Après réflexion du Conseil un autre devis va être demandé pour envisager le déplacement du groupe de climatisation au sol plutôt que le déplacement sur le mur donnant sur la terrasse.

Cela résoudrait définitivement les problèmes de vibration. Seule question : Comment protéger le groupe une fois au sol ?

Mr Demuth demandera à une entreprise un nouveau devis.

Pour le système d'éclairage, le Conseil décide à l'unanimité d'ajourner le projet.

4.5 : Plan Canicule 2019

Parution d'information sur le site internet.

Le secrétariat de mairie pendant la période de canicule a pris par téléphone des nouvelles des habitants déjà inscrits sur la liste des personnes vulnérables.

Fin de séance 21h40

Vincent Martin